



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

### Délibération n° 03

**Date de convocation**  
07.12.18

**Date d'affichage**  
11.12.18

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

**Objet : Convention de prestations de service relative au déneigement et à la viabilité hivernale avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. HAMDANI – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. M. HAMDANI – M. F. PERIDON par M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU par M. J. HOARAU – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. Y. LERAY – M. R. TCHIKAYA par Mme J. FOURGEUX – Mme KD. MAKOUTA par M. JM. GUILBOT – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.

Madame Marie-Christine BARTHES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5216-5, L. 5216-7-1 et L. 5215-27,

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2018-PREF-DRCL/249 du 5 juin 2018 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU la délibération du conseil communautaire de Grand Paris Sud du 19 décembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 11 décembre 2018 portant sur l'approbation de la convention de prestation de service relative au déneigement à la viabilité hivernale,

VU le projet de convention,

VU l'avis de la commission Administration Finances et Développement Durable,

CONSIDERANT que la compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des zones acticité économique » (ZAE) a été transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Grand Paris Sud par ses membres,

CONSIDERANT que l'exercice de cette compétence implique la gestion des voies situées au sein des ZAE ; que par suite, la Communauté d'agglomération doit assurer sur l'ensemble de son territoire, le déneigement et la viabilité hivernale des voiries situées dans ces zones,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération ne dispose pas des moyens humains et techniques nécessaires pour assurer le déneigement et la viabilité hivernale des voiries situées en ZAE,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération peut confier par convention la gestion d'un service ou d'un équipement relevant de ses attributions à ses communes membres,

CONSIDERANT que dans un souci de bonne administration et afin d'assurer de façon optimale la bonne gestion de ces zone, Grand Paris Sud a demandé à la Commune d'assurer, sur son territoire, les prestations susvisées,

CONSIDERANT que la convention qui formalise cet accord constitue une convention de prestations de services et n'emporte pas transfert de compétence,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de prestations de service relative au déneigement et à la viabilité hivernale avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération et à son application.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -